

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 25 JANVIER 2018 à 18h00

Date de convocation : 9 janvier 2018

Délibération
N°C2018_19

Membres en exercice :	79
Votants :	78
Suffrages exprimés :	73
Pour :	73
Contre :	0
Abstention :	5

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard KERFYSER

PRESENTS : Sylvie ALAUX, Didier ALDEBERT, Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Xavier BELART, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Catherine BOSSIS, Didier BOUSQUET, Roger BRUNEL Jean-Paul CESAR (à compter du point N°5), Claude CODORNIU, Georges COMBES, Robert DEJEAN, Marie-Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Viviane DURAND, Alain FABRE, Serge FUSTER, Marie-Noëlle GARBAY, Hélène GIMON, Catherine GOUIRY, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Lydie LOIS, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Eric MELLET, Jean-Michel MONIER, Sandrine MONTAGNE, Didier MOULY, Carmen MOUTOT, Caroline OLIVAS-GUISSET, Jean-Marie ORRIT, Jacques PAIRO, Gaëlle PAVAN, Yves PENET, Jacques POCIELLO, Michel PY, Evelyne RAPINAT, Edouard ROCHER, Evelyne ROUFFIA, Nicolas SAINTE-CLUQUE, Hélène SANDRAGNE, Gérard SCHIVARDI, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Céline SORIANO, Marie-Christine THERON-CHET, Marcel TUBAU, Magali VERGNES

EXCUSES : Jean-Marc PEREA

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Christian DURAND (à partir de la délibération N°C2018_16 jusqu'à la délibération N°C2018_18)

EXCUSES AVEC PROCURATION : Yamina ABED, Alain BOUTON, Martine CADENA, Didier CODORNIU, Gérard CRIBAILLET, Gilles LAUR, Ophélie LE BERRE, Eric PARRA, Jean-Luc RIVEL, Zohra TEGGOUR, Alain VICO

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : Cyrielle BOUISSET (à partir de la délibération N°C2018_10), Joël HERNANDEZ (jusqu'à la délibération N°C2018_06), Dominique MARTIN-LAVAL (jusqu'à la délibération N°C2018_10), Marc ORTIZ (à partir de la délibération N°C2018_06)

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Environnement

OBJET : Eau et Assainissement - Création des réseaux AEP et EU – Projet immobilier de Madame Ayraud à Marcorignan

Dans le cadre d'un aménagement privé situé sur l'avenue de Névia à Marcorignan, Mme Chantal Ayraud a sollicité le Grand Narbonne pour le raccordement aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées de son projet.

Ce raccordement nécessite la réalisation d'une extension du réseau d'eau potable et le dévoiement du réseau d'eaux usées.

N°C2018_19

En effet, celui-ci se situe actuellement sur le domaine privé de Mme Ayraud et constitue une contrainte pour son projet d'aménagement. Le réseau sera déplacé sur le domaine public.

Le montant estimatif de l'opération est de 55 000 € HT (66 000 € TTC). Les travaux seront entièrement réalisés par le Grand Narbonne qui prendra en charge financièrement 11 250 € HT (13 500 € TTC) au titre du renouvellement des réseaux, le solde d'un montant de 43 750 € HT (52 500 € TTC) sera lui financé par Madame Chantal Ayraud.

Il convient donc de passer une convention financière entre Mme Chantal Ayraud et le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, afin de définir les modalités techniques, administratives et financières de cette affaire.

Vu en Commission 3 le 8 janvier 2018,

Par 73 voix pour et 5 abstentions, le Conseil décide :

- D'approuver la convention financière relative à la création des réseaux AEP et EU pour le projet d'aménagement de Mme Chantal Ayraud, telle que ci-annexée,
- D'autoriser le démarrage des travaux dès la signature de la convention,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

Pièce(s) jointe(s) à la délibération :

Convention de financement

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 5/2/2018
et de sa publication
le : 5/2/2018**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

